



Assemblée générale

Distr. générale
3 mars 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 131 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019

Deuxième volet : plan-programme biennal

Programme 15 Développement économique et social en Afrique

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Orientation générale | 2 |
| Sous-programme 1. Politique macroéconomique | 6 |
| Sous-programme 2. Intégration régionale et commerce | 8 |
| Sous-programme 3. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelle de l'Afrique | 11 |
| Sous-programme 4. Statistiques | 13 |
| Sous-programme 5. Renforcement des capacités | 16 |
| Sous-programme 6. Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement | 18 |
| Sous-programme 7. Activités sous-régionales de développement | 20 |
| Sous-programme 8. Planification et administration du développement | 30 |
| Sous-programme 9. Développement social | 32 |
| Textes portant autorisation du programme | 34 |

* A/71/50.



Orientation générale

15.1 Le plan-programme biennal a pour objectif général de favoriser le développement économique et social durable et sans exclusive afin d'accélérer la transformation structurelle de l'Afrique, conformément aux priorités et aux ambitions énoncées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine intitulé « l'Afrique que nous voulons », le programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux qui figurent dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (résolution 69/313 de l'Assemblée, annexe), les textes issus d'autres grandes conférences des Nations Unies et les accords internationaux conclus depuis 1992.

15.2 À la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue en janvier 2015, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté l'Agenda 2063 intitulé « L'Afrique que nous voulons ». Programme définissant la trajectoire de développement que l'Afrique suivra au cours des cinquante prochaines années, l'Agenda 2063 est un cadre continental de développement tourné vers l'avenir qui repose sur l'ambition de l'Union africaine de construire une Afrique intégrée, prospère et pacifique dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale.

15.3 L'Agenda 2063 constitue le cadre directeur par lequel la région mettra en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Quant au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, il fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et renforce les moyens de mise en œuvre qui y sont énoncés. Il s'ensuit que les trois initiatives se renforcent mutuellement.

15.4 La principale mission du programme trouve son origine dans la résolution 671A (XXV) du Conseil économique et social par laquelle celui-ci a créé la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Ses autres missions émanent de l'Union africaine ainsi que des documents finaux et décisions de certaines grandes conférences et réunions au sommet mondiales, notamment la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en 2012.

15.5 Les résolutions adoptées par la Commission à sa quarante-huitième session, tenue à Addis-Abeba en mars 2015, constituent aussi des fondements du présent plan-programme biennal. Il s'agit, entre autres, de la résolution 928 (XLVIII) intitulée « Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement », de la résolution 929 (XLVIII) relative à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, de la résolution 930 (XLVIII) relative au Forum régional africain pour le développement durable, de la résolution 931 (XLVIII) relative à la révolution des données et au développement de la statistique, de la résolution 934 (XLVIII) relative au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et de la résolution 935 (XLVIII) relative aux pays les moins avancés d'Afrique.

15.6 Un grand nombre d'économies africaines ont enregistré des taux de croissance soutenus au cours des 15 premières années du nouveau millénaire et ont

fait des progrès remarquables dans le domaine du développement économique et social, notamment en ce qui concerne la réalisation de certaines cibles des objectifs du Millénaire pour le développement avant la fin de 2015. La croissance moyenne du produit intérieur brut s'est accélérée entre 2013 et 2014, passant de 3,7 % à 3,9 %, ce qui est globalement satisfaisant même si avec ce taux on est encore très loin de la croissance à deux chiffres nécessaire pour assurer la transformation structurelle.

15.7 La croissance de l'Afrique a été dans une large mesure sous-tendue par la consommation privée et la formation brute de capital fixe, favorisées par l'amélioration de la gouvernance et de la gestion macroéconomique, la poursuite de l'urbanisation, l'accroissement continu de la classe moyenne qui stimule la demande globale, l'augmentation des échanges commerciaux et des investissements avec les économies émergentes et les progrès accomplis ces derniers temps dans le domaine de l'intégration régionale et des partenariats commerciaux intrarégionaux.

15.8 Les perspectives économiques à moyen terme du continent sont favorables, mais il existe un certain nombre de dangers qui pourraient entraver sa croissance, notamment la chute des cours du pétrole et d'autres produits de base, la lenteur de la reprise économique dans les pays développés, le resserrement des politiques monétaires au niveau mondial, les chocs climatiques et l'instabilité politique dans certains pays africains.

15.9 Le modèle de croissance en cours dans la région et la qualité même de cette croissance font que de grands segments de la population restent en proie à la pauvreté et à la vulnérabilité, en particulier dans les zones rurales et les banlieues des villes en pleine expansion. Les inégalités profondes, persistantes et tenaces qui règnent dans tout le continent ont également des conséquences économiques, sociales et politiques qui risquent de compromettre à long terme la croissance économique, la productivité et le développement des marchés. Elles sapent la confiance dans les pouvoirs publics et les institutions et créent des conditions propices au déclenchement de conflits ouverts et de l'agitation sociale, comme l'a montré l'histoire récente de certains pays africains. Cela étant, le programme a finalement pour objectif de veiller à ce que les politiques publiques viennent en aide aux laissés-pour-compte, afin de tirer les avantages attendus du dividende démographique de la région et de donner une impulsion à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes.

15.10 Pour assurer sa croissance et se transformer, l'Afrique doit impérativement procéder à la transformation structurelle et à la diversification de ses économies par l'industrialisation. La structure actuelle de ses exportations de marchandises, dominée par les produits de base non transformés, n'est pas de nature à produire le niveau de développement prévu. On s'accorde de plus en plus à reconnaître qu'il y a urgence à faire en sorte que la croissance soit durable et profite à tous et que ses sources soient diversifiées pour réduire la vulnérabilité des économies africaines face aux chocs intérieurs et extérieurs tels que les ruptures mondiales de la consommation, les crises financières et économiques, les crises de la dette et les effets des changements climatiques. À cet égard, il est primordial d'adopter des politiques qui favorisent un partage équitable des fruits de la croissance, l'amélioration de la productivité et la transformation structurelle par l'industrialisation, la création de valeur ajoutée, la diversification des exportations et l'intégration régionale. Les économies africaines auront également besoin que des

améliorations soient apportées dans les domaines suivants : gestion du secteur public, mobilisation des ressources internes, lutte contre les flux financiers illicites et réforme des politiques fiscales.

15.11 La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 ne pourra être menée à bien que si des mesures de sensibilisation et de renforcement des capacités sont prises pour permettre aux organismes de planification d'intégrer les initiatives dans les cadres nationaux de planification et trouver des moyens de financement et de mise en œuvre novateurs, dont certains résident dans la mobilisation des ressources internes et l'exploitation des financements externes. Enfin, une révolution des données est nécessaire pour dynamiser le mécanisme de suivi et d'examen. Elle exigera des ressources et le renforcement des capacités requises pour rassembler les données, les stocker et les analyser en se fondant sur de solides dispositifs statistiques.

15.12 Compte tenu de l'analyse qui précède, des circonstances touchant au développement qui façonnent la région et des principales missions qui lui sont assignées, la CEA définit actuellement l'orientation de ses programmes de manière à pouvoir poursuivre les travaux qu'elle a engagés pendant la période biennale 2014-2015 en y apportant des améliorations de nature à faciliter effectivement la mise en œuvre et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Agenda 2063.

15.13 Pour pouvoir procéder à ces améliorations programmatiques, il faudra mettre l'accent sur les sept points étroitement liés énumérés ci-après qui tendent à favoriser l'exécution du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2013-2023) : a) renforcer les capacités des États membres, des communautés économiques régionales et de la Commission de l'Union africaine de façon à assurer la cohérence, la compatibilité et la coordination des objectifs de développement africains; b) intégrer l'Agenda 2063 et les objectifs de développement africains dans les cadres de planification et les cadres budgétaires nationaux; c) renforcer les capacités requises aux fins du suivi et de l'examen de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement africains; d) renforcer les dispositifs statistiques des États membres; e) déterminer les fonds nécessaires pour financer l'Agenda 2063 et les obtenir dans le cadre d'une mobilisation des ressources internes et externes, notamment en s'attaquant au problème des flux financiers illicites; f) tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation; g) tirer parti des partenariats Sud-Sud et régionaux.

15.14 La stratégie globale que la Commission mettra en œuvre pour atteindre les objectifs du programme continuera de s'articuler autour des neuf sous-programmes interdépendants et complémentaires suivants : politique macroéconomique, intégration régionale et commerce, innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique, statistiques, renforcement des capacités, problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement, activités sous-régionales de développement, planification et administration du développement et politique de développement social. Des efforts particuliers ont été faits pour veiller à ce que la stratégie d'intégration de la problématique hommes-femmes de la Commission soit appliquée dans les neuf sous-programmes du présent plan-programme biennal.

15.15 La Commission a pour objectifs stratégiques de renforcer son influence sur l'action des pouvoirs publics pour favoriser le programme de transformation de

l'Afrique, d'accroître son capital de crédibilité et de confiance par la production de travaux de recherche relatifs à l'action des pouvoirs publics qui sont appropriés, de haute qualité et reposent sur des données factuelles et par des services de transmission des connaissances, d'affermir ses mécanismes de responsabilisation et d'enraciner la culture du savoir dans tous ses domaines d'activité ainsi que d'accroître son efficacité opérationnelle pour être mieux à même d'assurer en temps voulu des services de production de connaissances et de renforcement des capacités.

15.16 Les modalités de mise en œuvre comprendront, entre autres, des travaux de recherche sur l'action gouvernementale destinés à produire des connaissances, des activités de mobilisation et de recherche d'un consensus, des services consultatifs et des activités de coopération technique. Pour ce faire, la CEA effectuera des analyses économiques et sociales et établira des rapports qui permettront d'examiner et de suivre les progrès accomplis par l'Afrique dans l'exécution des engagements qu'elle a pris aux niveaux international et régional, formulera des recommandations stratégiques, des directives et des normes favorisant la concertation sur les mesures de politique générale à prendre, organisera des concertations sur ces mesures pour faciliter le consensus et l'adoption de positions régionales communes sur des questions de premier plan et assurera une assistance technique et le renforcement des capacités, sous forme de services consultatifs et d'activités de formation destinés à faire connaître les bonnes pratiques. La Commission continuera de garantir la haute qualité et l'efficacité de ses produits en renforçant ses procédures d'assurance qualité conformément à sa politique d'assurance qualité.

15.17 Les partenariats stratégiques continueront d'occuper une place centrale dans la mise en œuvre du programme. Dans le droit fil de sa stratégie de partenariat, la CEA met à profit ses avantages comparatifs pour susciter l'intérêt de partenaires très divers appartenant ou non au système des Nations Unies afin que ses travaux aient la plus forte résonance possible. À cet effet, elle continuera de prendre part aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, celui-ci étant le principal organe chargé d'assurer la cohérence des politiques et des opérations dans les activités de développement de l'ONU et permettant de renforcer la collaboration avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le renforcement de la coordination et de la collaboration entre les organismes des Nations Unies menant des activités en Afrique se poursuivra dans le cadre des réunions des mécanismes de coordination régionaux et sous-régionaux de ces organismes que la CEA organise à l'appui des activités de l'Union africaine et du NEPAD aux échelons régional et sous-régional, ainsi que dans le cadre du partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique pour 2017-2027. À l'échelon national, la CEA collaborera étroitement avec le réseau des coordonnateurs résidents des Nations Unies afin de tirer parti des atouts intrinsèques des organismes, des fonds et des programmes.

15.18 La CEA continuera de s'appuyer sur les partenariats qu'elle a déjà conclus avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres organisations régionales et sous-régionales ainsi qu'avec des universités, des centres d'étude et d'analyse, des instituts de recherche et des organisations de la société civile et du secteur privé. En outre, elle continuera de coopérer étroitement avec d'autres commissions régionales pour mettre au point des initiatives et des idées conjointes en vue de renforcer la dimension régionale dans le développement mondial.

15.19 Dans le cadre des efforts qu'elle fait en permanence pour renforcer l'efficacité et l'impact de l'Organisation et du développement, la CEA a doté le programme d'un cadre de responsabilisation qui comprend un tableau de bord de gestion de la performance et une politique d'évaluation. Ces deux éléments ont été conçus pour mesurer les progrès et les réalisations dans un cadre de gestion axé sur les résultats, lequel est maintenant pleinement institutionnalisé dans les activités de programmation et d'évaluation de la Commission. À cet égard, le cadre logique de chaque sous-programme a été révisé et perfectionné pour rendre les indicateurs de succès plus mesurables et tenir compte de l'orientation stratégique de la Commission.

Sous-programme 1

Politique macroéconomique

Objectif de l'Organisation : Accélérer la transformation économique et le développement pour tous en Afrique

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

- | | |
|---|---|
| <p>a) Renforcement des capacités de prévision et d'analyse macroéconomique des États membres et de leurs capacités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de plans et stratégies de développement favorisant la croissance pour tous, le développement durable et la transformation structurelle</p> | <p>i) Augmentation du nombre d'États membres qui estiment que les modèles prévisionnels, les outils de planification et les produits axés sur le savoir de la Commission sont « utiles » ou « très utiles » lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et plans macroéconomiques tendant à assurer la croissance pour tous et la transformation structurelle</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'États membres qui bénéficient d'une aide de la CEA aux fins de l'intégration du programme de développement adopté au niveau international dans leurs cadres de planification et de politique générale relatifs au développement et de sa mise en œuvre</p> |
| <p>b) Renforcement de la capacité des États membres d'accélérer le développement du secteur privé et de mobiliser des ressources internes et externes de façon à assurer la transformation structurelle, la croissance pour tous et le développement durable</p> | <p>i) Augmentation du nombre d'États membres qui estiment que l'aide fournie par la Commission dans le domaine de l'élaboration des politiques relatives à la mobilisation des ressources internes et externes et au développement du secteur privé est « utile » ou « très utile »</p> |
| <p>c) Renforcement de la capacité des États membres d'adopter de meilleurs systèmes de gouvernance économique, de gestion du secteur public et de prestation de services</p> | <p>i) Augmentation du nombre d'États membres qui estiment que l'aide fournie par la Commission dans le domaine de l'élaboration des politiques tendant à</p> |

améliorer la gouvernance économique et la gestion du secteur public est « utile » ou « très utile »

Stratégie

15.20 La responsabilité de la mise en œuvre du sous-programme incombe à la Division des politiques macroéconomiques. Le sous-programme permettra de produire des connaissances qui aideront à renforcer les capacités des États membres dans les domaines suivants : planification du développement, prévision et analyse macroéconomique, gouvernance économique et finances et développement du secteur privé. La Division créera un effet de synergie avec les institutions panafricaines et d'autres partenaires pour favoriser une accélération de la transformation économique qui profite à tous et tient compte des besoins des deux sexes dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres initiatives de développement telles que le Programme d'action d'Istanbul.

15.21 En outre, la Division des politiques macroéconomiques apportera une assistance technique et un appui aux États membres. La stratégie consistera principalement à renforcer les capacités requises pour : a) intégrer le plan-programme biennal dans les cadres nationaux de planification; b) perfectionner l'analyse de l'action gouvernementale et l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits; c) renforcer le suivi et l'examen des cadres de développement régionaux et mondiaux; d) faciliter la mise au point d'une architecture institutionnelle efficace; e) raffermir les prévisions des indicateurs de développement fondamentaux tels que les variables de la politique macroéconomique de façon à soutenir les mesures de planification du développement prises par les États membres.

15.22 L'accent sera également mis sur la mobilisation de ressources internes et externes et sur le renforcement du rôle du secteur privé en ce qui concerne la stimulation de la croissance économique, la création de richesses et la réduction des inégalités. Une attention particulière sera accordée à la promotion des investissements et au renforcement du secteur financier par l'amélioration de la structure de gouvernance et des cadres réglementaires et institutionnels des institutions financières. Des accords de partenariat entre les secteurs public et privé seront aussi envisagés en vue d'aider les États membres à élaborer des politiques et des mesures d'incitation propres à attirer des investissements privés. De plus, des études seront menées dans le domaine des politiques fondées sur la connaissance des faits pour soutenir les efforts des États membres visant à stimuler le développement des petites et moyennes entreprises.

15.23 Pour aider les États membres à redynamiser la planification, la Division effectuera des travaux normatifs et analytiques sur la planification du développement. Les recherches viseront à aider les pays africains à élaborer leurs cadres nationaux de planification, à les mettre en œuvre et à en assurer le suivi.

15.24 Dans le cadre de la stratégie, on fera en sorte que les progrès de l'Afrique vers la bonne gouvernance économique soient soutenus de façon à favoriser le programme de développement du continent, notamment en encourageant des politiques et des programmes visant à rendre la gestion du secteur public plus

rationnelle et plus participative. L'accent sera mis sur la recherche et le renforcement des capacités permettant de promouvoir la bonne gouvernance économique en Afrique, sur l'amélioration de la gestion des finances publiques, des politiques budgétaires, des politiques d'investissement public et des dispositions réglementaires nationales et locales ainsi que sur la mise en œuvre de pratiques de gestion axée sur les résultats dans le cycle des politiques publiques.

Sous-programme 2 Intégration régionale et commerce

Objectif de l'Organisation : Assurer une coopération et une intégration régionales réussies entre les États membres afin de faire face aux problèmes que pose la transformation structurelle en Afrique

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'élaborer et d'exécuter des politiques et des programmes visant à accélérer l'industrialisation, et d'en assurer le suivi, en accordant une attention particulière aux infrastructures régionales, aux chaînes de valeur régionales, à la sécurité alimentaire et à l'agriculture

b) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'élaborer et d'exécuter des politiques et des programmes dans le domaine du commerce intra-africain et international, et d'en assurer le suivi, ainsi que de créer des conditions propices aux investissements

i) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui se fondent sur les politiques proposées par la Commission pour élaborer et exécuter des programmes relatifs aux infrastructures, aux chaînes de valeur régionales, à la sécurité alimentaire et à l'agriculture, et pour en assurer le suivi, en tenant compte de la problématique hommes-femmes

ii) Augmentation du nombre d'États membres qui intègrent l'industrialisation dans leurs politiques nationales de développement et leurs cadres nationaux de planification

i) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui exécutent et suivent des politiques visant à stimuler le commerce intra-africain et à attirer des investissements étrangers directs et des investissements africains transfrontaliers

ii) Augmentation du nombre d'États membres appartenant aux zones de libre-échange régionales et aux unions douanières et monétaires, notamment celles créées par les communautés économiques régionales, qui ont harmonisé leurs politiques commerciales en vue de la création d'une zone de libre-échange continentale

| | |
|---|---|
| c) Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer, d'exécuter et de faire le suivi des politiques et des programmes fonciers qui garantissent les mêmes droits fonciers aux hommes et aux femmes et permettent une utilisation et une gestion efficaces et rationnelles des terres en vue de favoriser le développement durable | Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui exécutent et suivent des politiques et des programmes fonciers conformes aux directives régissant les politiques foncières et à d'autres recommandations stratégiques |
|---|---|

Stratégie

15.25 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de l'intégration régionale et du commerce. Pour régler les problèmes liés à la création d'emplois, à l'élimination de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à l'agriculture, à l'offre, à la diversification économique, à la mise en place d'infrastructures, à la faiblesse des investissements et des capacités d'échanges commerciaux intra-africains et extérieurs, à l'adoption de politiques foncières efficaces et à la prise en considération de l'égalité des sexes dans le programme de transformation de l'Afrique, la Division s'emploiera principalement à effectuer des recherches analytiques factuelles, à fournir des services consultatifs et à créer des consensus entre les États membres, en vue d'influer sur les politiques relatives à la transformation structurelle et au développement durable en Afrique. Ces activités seront menées dans le cadre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et répondront à des enjeux naissants qui présentent un intérêt pour l'Afrique. L'accent continuera d'être mis sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, les infrastructures et l'industrialisation, le commerce, les investissements et les politiques foncières.

15.26 Pour concourir à l'accélération de l'industrialisation, la Division mettra au point et diffusera des outils, instruments et directives stratégiques et contribuera au renforcement de la capacité des États membres d'intégrer le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et le Programme de développement des infrastructures en Afrique dans leurs cadres nationaux. Elle s'emploiera également à les aider à intégrer dans leurs politiques de développement et leurs cadres de planification des recommandations issues d'études sur l'industrialisation faites par la CEA. Dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'agriculture, elle s'attachera surtout à favoriser la transformation agricole par la création de produits axés sur le savoir portant sur l'agriculture intelligente durable et les chaînes de valeur agricoles régionales et orientés vers le développement des secteurs agroalimentaire et agro-industriel. Elle mettra un accent particulier sur les petites et moyennes entreprises, notamment celles qui sont gérées par des femmes, et les petites exploitations agricoles.

15.27 La Division renforcera la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'élaborer, d'exécuter et de suivre des politiques et des programmes dans le domaine du commerce intra-africain et international et de créer des conditions propices aux investissements. Elle continuera de prêter son concours aux États membres en matière d'analyse et de renforcement des capacités ainsi que dans d'autres domaines porteurs, dans le cadre des programmes commerciaux des communautés économiques régionales, des activités préparatoires à la création de la zone de libre-échange continentale, de celles qui seront menées après sa création et

de la gestion des questions liées à l'Organisation mondiale du commerce et d'autres questions commerciales multilatérales. En outre, elle apportera un appui technique aux États membres en Afrique de sorte que leurs politiques commerciales soient cohérentes et compatibles avec l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En ce qui concerne les investissements, elle soutiendra les efforts des États membres par des analyses stratégiques, le renforcement de capacités et des études de cas portant sur la facilitation et la promotion des investissements, la promotion des possibilités de financement et d'investissement permettant de parvenir à une intégration productive, la promotion du commerce régional et des investissements régionaux dans le cadre de la zone de libre-échange continentale et l'amélioration du cadre directeur régissant les investissements dans toute l'Afrique.

15.28 Dans le domaine des politiques foncières, la Division aidera les États membres à mettre en œuvre la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique en plaidant pour l'intégration des questions foncières dans le programme de développement de l'Afrique ainsi que dans les stratégies et programmes des organisations continentales, des communautés économiques régionales, des États membres et d'autres acteurs.

15.29 La Division coordonnera et stimulera les efforts des partenaires visant à créer des effets de synergie, à nouer des partenariats et à mobiliser efficacement les ressources et facilitera la concertation sur les questions foncières en vue de faire mieux comprendre à tous que l'Afrique ne peut se développer durablement que si des mesures sont prises pour faire face à ces questions. Elle rassemblera des données factuelles, favorisera la diffusion des connaissances et la création de réseaux de diffusion des connaissances et renforcera les capacités des acteurs pour leur permettre d'adopter et d'appliquer des politiques foncières fondées sur la connaissance des faits, en veillant tout particulièrement à garantir les mêmes droits fonciers aux hommes et aux femmes et à assurer une utilisation et une gestion efficaces et rationnelles des terres de façon à favoriser le développement durable. De plus, elle encouragera la mise en œuvre d'un solide cadre de suivi et d'évaluation approuvé par les ministres africains chargés de l'agriculture, du développement rural, de l'eau et de l'environnement.

15.30 La Division veillera à ce que la problématique hommes-femmes soit prise en considération dans ses domaines de compétence et à ce que les activités de renforcement des capacités respectent strictement les stratégies et structures générales de renforcement des capacités de la Commission.

Sous-programme 3

Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

Objectif de l'Organisation : Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles initiatives tendant à faire progresser le développement durable et équitable en Afrique

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États membres de produire et d'exploiter de nouvelles technologies et des innovations pour assurer le développement

i) Augmentation du nombre d'initiatives nationales, sous-régionales et régionales visant à mettre de nouvelles technologies et des innovations au service du développement

ii) Augmentation du nombre d'États membres qui se fondent sur les travaux de recherche et les activités de sensibilisation de la CEA et adoptent des politiques ou des cadres réglementaires adaptés aux besoins des deux sexes et visant à tirer parti des nouvelles technologies et des innovations

iii) Augmentation du nombre d'initiatives nationales, régionales et continentales dans le cadre desquelles sont mis en œuvre les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et les mesures prises dans le prolongement du Sommet

iv) Augmentation du nombre de recommandations stratégiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation qui ont été adoptées par les grandes conférences des Nations Unies et qui sont appliquées comme suite à l'appui technique et aux services consultatifs fournis par la CEA

b) Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et de mettre en œuvre des réformes stratégiques en vue de soutenir l'économie verte dans le cadre du développement durable

Augmentation du nombre d'États membres qui ont élaboré ou mis en œuvre des réformes stratégiques tenant compte des besoins des deux sexes, conformément aux recommandations de la CEA, en vue de soutenir l'économie verte dans le cadre du développement durable

c) Renforcement de la capacité des États membres et d'autres parties prenantes d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, stratégies et cadres réglementaires régissant la gestion des ressources minières conformément à la Vision africaine des mines

Augmentation du nombre d'États membres bénéficiant de l'aide de la CEA qui ont lancé des stratégies et des initiatives stratégiques adaptées aux besoins des deux sexes pour assurer la gestion des ressources minières et d'autres ressources naturelles conformément à la Vision africaine des mines

d) Renforcement de la capacité des États membres et d'autres parties prenantes d'intégrer des systèmes d'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et programmes de développement sectoriels et nationaux de première importance et de les mettre en œuvre afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques

i) Augmentation du nombre d'États membres qui ont élaboré, adapté ou mis en œuvre un cadre stratégique ou des réformes stratégiques adaptés aux besoins des deux sexes portant sur les changements climatiques et le développement comme suite à l'appui apporté par la CEA

ii) Augmentation du nombre de travaux de recherche ou d'initiatives portant sur les changements climatiques qui sont axés sur la mise en œuvre d'accords environnementaux multilatéraux relatifs aux changements climatiques, sur le renforcement des capacités des bénéficiaires et sur la création de conditions qui facilitent l'inscription de la question des changements climatiques au cœur des activités de planification et des pratiques suivies comme suite à l'appui apporté par la CEA

Stratégie

15.31 La responsabilité opérationnelle du présent sous-programme incombe à la Division des initiatives spéciales. Étant donné que le sous-programme porte sur des questions multisectorielles, la Division le mettra en œuvre en collaboration avec les divisions chargées des autres sous-programmes de la CEA. L'orientation stratégique du sous-programme reposera principalement sur l'Agenda 2063, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris adopté à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et les mesures prises pour donner suite au Sommet mondial sur la société de l'information. La Division s'intéressera en particulier aux accords visant à tirer parti des technologies et des innovations, à mettre le secteur minier au service du développement durable et à créer des voies de développement résilientes face aux changements climatiques et à faible émission de carbone. En outre, elle prêter attention à l'autonomisation des femmes lors de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans ses activités, à la réduction de la pauvreté et au partenariat mondial pour le développement.

15.32 La Division se concentrera sur la recherche, l'élaboration de politiques et l'exécution de travaux d'analyse visant : a) à aider les États membres à favoriser l'exploitation d'innovations et de dispositifs technologiques à caractère social, économique et environnemental; b) à produire des ressources minières dans le cadre de la Vision africaine des mines; c) à promouvoir des recherches et des analyses qui facilitent l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de stimulation de l'économie verte dans le cadre du développement durable et aident à tirer le meilleur parti des ressources naturelles dont l'Afrique est dotée; d) à faire face aux problèmes posés par les changements climatiques dans des secteurs fondamentaux et à mettre en place des plans et des mécanismes qui prennent en considération les

priorités, les politiques, les stratégies et les programmes du pays en matière de développement. Les résultats seront diffusés et des recommandations stratégiques présentées aux gouvernements, aux organismes régionaux et à d'autres parties prenantes.

15.33 La Division favorisera aussi la concertation et des échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les parties prenantes aux échelons régional, national et local dans le cadre de conférences, de réunions, de séminaires et de forums électroniques. En outre, elle soutiendra la création et l'exploitation de réseaux pour produire, actualiser et diffuser des connaissances. Sa stratégie consistera également à fournir des services de coopération technique tels que des cours et des ateliers thématiques.

15.34 La Division continuera à favoriser des partenariats avec d'autres organismes de recherche, institutions spécialisées et partenaires de développement africains et non africains de façon à progresser dans ses domaines d'activité. Ces partenariats stratégiques compléteront ses capacités internes, l'aideront à mobiliser des compétences techniques et à élargir la portée du programme à l'ensemble du continent africain.

15.35 En outre, la Division veillera à faire connaître les activités entreprises dans le cadre du sous-programme et les principales réalisations obtenues en mettant constamment à jour son site Web et ses bases de données, en diffusant largement ses principales publications et conclusions dans le cadre de manifestations internationales et de conférences et en participant à des forums clés réunissant des décideurs, des membres des milieux universitaires et d'autres parties prenantes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région.

Sous-programme 4 Statistiques

Objectif de l'Organisation : Améliorer l'établissement, la diffusion et l'utilisation de statistiques et de données fiables en Afrique

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États membres de produire, de diffuser et d'utiliser des données et des statistiques pour faciliter la prise de décisions, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports fondés sur des données probantes

i) Augmentation du nombre d'États membres qui ont élaboré une stratégie axée sur la statistique dans le cadre de leur plan national de développement durable

ii) Augmentation du nombre d'États membres qui produisent et publient des statistiques, désagrégées selon qu'il convient, notamment par région et par sexe, dans au moins trois nouveaux domaines statistiques afin de les utiliser aux fins du suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030

- b) Amélioration de la disponibilité de statistiques harmonisées dans les bases de données de la CEA
- iii) Augmentation du nombre d'États membres qui produisent des statistiques de l'état civil sur la base d'un système d'enregistrement des faits d'état civil
 - iv) Augmentation du nombre d'États membres qui ont adopté et appliquent le Système de comptabilité nationale de 2008 pour compiler les statistiques économiques et la comptabilité nationale
 - v) Augmentation du nombre d'États membres qui ont utilisé des appareils mobiles pour collecter des données sur les principales activités statistiques
- c) Amélioration de la capacité des États membres de produire et d'utiliser des données, des informations et des services géospatiaux en vue de prendre des décisions fondées sur des données probantes en Afrique
- i) Augmentation du nombre d'États membres qui disposent d'au moins un point de donnée dans la base de données de la CEA pour 50 % de l'ensemble régional d'indicateurs associé à l'Agenda 2063 et au Programme de développement durable à l'horizon 2030
 - ii) Augmentation du pourcentage d'utilisateurs qui se déclarent satisfaits de la qualité, de l'exhaustivité et de l'actualité des données figurant dans les bases de la CEA
 - i) Augmentation du nombre d'États membres qui élaborent des politiques et des stratégies visant à intégrer les informations statistiques et géospatiales
 - ii) Augmentation du nombre d'États membres qui utilisent des technologies d'information géospatiale dans la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données statistiques
 - iii) Augmentation du nombre d'États membres qui se dotent d'ensembles de données géospatiales fondamentales, dont des nomenclatures géographiques nationales et des données sur les limites administratives nationales, et qui les mettent à la disposition des utilisateurs
-

Stratégie

15.36 Le travail du Centre africain pour la statistique portera essentiellement sur le renforcement des capacités des pays de produire des statistiques et des données de qualité et à jour pour suivre les progrès de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du

Programme de développement durable à l'horizon 2030. Du fait du caractère interdisciplinaire des statistiques, le Centre collaborera étroitement avec tous les autres bureaux et divisions de la CEA, dont le Centre africain pour le genre, et en particulier avec les centres de données dans les bureaux sous-régionaux. Le partenariat avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires est essentiel au succès du sous-programme.

15.37 Le sous-programme vise à renforcer la capacité des pays africains de collecter et d'utiliser des statistiques comparables, harmonisées et de qualité présentant divers niveaux de ventilation, notamment par sexe, pour : a) contribuer à améliorer la prise de décisions, la planification et la mise en œuvre de programmes, en les faisant reposer sur des données probantes; b) suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement nationaux, régionaux et internationaux; c) concourir à l'harmonisation des méthodes utilisées dans les activités statistiques dans des domaines tels que les recensements, l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement de statistiques de l'état civil, les enquêtes et les classifications économiques et autres, conformément aux notions et normes internationales.

15.38 Dans le cadre du sous-programme, un appui adéquat sera apporté aux mesures prises par les États membres pour améliorer leurs opérations statistiques, notamment pour effectuer des recensements et des enquêtes et mettre rapidement les données et produits d'information à la disposition des utilisateurs. Une attention particulière sera accordée à l'utilisation efficace et judicieuse des données administratives, qui sont nécessaires pour produire des statistiques sur les questions relatives à la problématique hommes-femmes, à la mise en place de procédures permettant de fournir des statistiques reposant sur des données factuelles et au suivi des progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs de développement convenus sur le plan international. Un appui sera également fourni dans les nouveaux domaines statistiques dans le cadre d'un travail sur les méthodes. L'une des principales stratégies consiste à aider les États membres à répondre à la demande croissante de données et de statistiques en temps utile et d'une manière constructive.

15.39 Dans le cadre du sous-programme, le Centre continuera à jouer un rôle de premier plan en aidant les États membres à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies axées sur la statistique dans le cadre de leurs plans nationaux de développement durable afin qu'ils disposent de données et de statistiques aux fins du suivi de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il continuera également de concourir à l'application de la Charte africaine de la statistique et de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique, qui insiste sur la nécessité de disposer de statistiques comparables pour l'intégration régionale. Des données statistiques comparables et de meilleure qualité seront collectées en permanence afin d'alimenter la base de données statistiques de la CEA. Le Centre coopérera à cette fin avec les bureaux nationaux de statistique et avec les centres de données des bureaux sous-régionaux de sorte qu'ils appliquent des méthodes modernes de collecte de données faisant appel à des moyens de communications modernes ainsi que des méthodes visant à faciliter l'obtention des données.

15.40 Conformément aux tendances mondiales qui voient un rapprochement s'opérer entre la géographie et les statistiques pour faciliter les analyses spatiales et

la gestion de l'information en fonction du lieu, le Centre aidera les États membres à améliorer la coordination entre leur stratégie nationale de développement de la statistique et leurs infrastructures nationales de données géospatiales et à incorporer les systèmes d'information géographique et les technologies connexes à tous les stades des activités statistiques; il intensifiera sa participation aux initiatives mondiales de gestion de l'information géospatiale et collaborera avec les organisations nationales de cartographie pour formuler la position de l'Afrique.

15.41 La stratégie prévoit également : a) des travaux méthodologiques, notamment la production de manuels et de guides; b) la mise en œuvre de projets sur le terrain; c) des activités de formation; d) des campagnes de sensibilisation sur des questions institutionnelles et l'élaboration de stratégies nationales de développement de la statistique; e) la diffusion de l'information et des pratiques optimales; f) la fourniture d'une assistance technique; g) la mobilisation des ressources. À cet égard, une importance particulière sera accordée à l'élaboration de manuels sur la production de statistiques harmonisées et à l'appui aux groupes de travail chargés des questions relatives à l'harmonisation des statistiques de prix; aux statistiques des comptes nationaux; au commerce et aux finances publiques; aux recensements de la population et du logement; à la tenue de bases de données; à la sensibilisation; à la prise en compte de la problématique hommes-femmes; à la prise en compte des technologies de l'information géospatiale dans les bureaux nationaux de statistique; au renforcement d'institutions.

Sous-programme 5 Renforcement des capacités

Objectif de l'Organisation : Obtenir une croissance économique durable et inclusive et accélérer la transformation structurelle dans le contexte des priorités de l'Union africaine, dont celles retenues dans l'Agenda 2063, et des priorités du programme du NEPAD et du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité de l'Union africaine de formuler et mettre en œuvre les priorités et programmes de ses organes et institutions, de suivre et d'évaluer les progrès les concernant, et de faire en sorte que le souci de l'égalité des sexes soit systématiquement intégré

i) Augmentation du nombre de projets de renforcement des capacités menés à bien avec l'appui de la CEA qui ont trait à la formulation et à la mise en œuvre des priorités et des programmes des organes et des institutions de l'Union africaine, ainsi qu'au suivi et à l'établissement de rapports les concernant et qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes

ii) Augmentation du nombre d'organes de l'Union africaine et d'institutions panafricaines se déclarant satisfaits des services de renforcement des capacités fournis par la CEA

b) Renforcement de la capacité des États membres, des institutions panafricaines, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de formuler et d'exécuter des politiques et des programmes pour l'avancement de la transformation structurelle de l'Afrique

Augmentation du nombre d'États membres et d'institutions panafricaines bénéficiant des services de renforcement des capacités de la CEA aux fins de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et programmes d'appui aux priorités et au programme de développement de l'Afrique, ainsi que du suivi des progrès les concernant et de l'établissement de rapports sur la question

Stratégie

15.42 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe à la Division du renforcement des capacités. Celle-ci s'attachera à transposer le travail de recherche et d'analyse accompli par la CEA dans des activités opérationnelles de renforcement des capacités de façon à optimiser l'effet des interventions de la CEA et à veiller à l'intégration du souci de l'égalité des sexes.

15.43 À cette fin, des services de renforcement des capacités seront fournis à l'Union africaine et à ses organes, afin d'étoffer leurs capacités dans les domaines suivants : a) obtention d'effets de synergie à l'échelle du système; b) initiatives stratégiques; c) concertation sur l'action à mener; d) services consultatifs sur les politiques macroéconomiques, la planification du développement, l'industrialisation et la gestion des ressources naturelles; e) renforcement du savoir-faire; f) facilitation et gestion des connaissances.

15.44 En outre, les activités du sous-programme viseront à renforcer les capacités de l'Union africaine et de ses organes, y compris l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les communautés économiques régionales afin d'approfondir et de faire progresser le projet d'intégration continentale de l'Union africaine. Il sera tenu compte des questions relatives à l'égalité des sexes dans le cadre de la stratégie et il s'agira de renforcer les capacités des États membres et de leurs organismes de formuler et d'appliquer les politiques et programmes portant sur les objectifs de développement durable et d'autres objectifs internationaux et continentaux.

15.45 Dans la mise en œuvre de la stratégie, une grande attention sera accordée au cadre des objectifs africains de développement, qui rassemble les objectifs du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et ceux du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

15.46 Dans le cadre du sous-programme, un appui technique direct sera apporté aux domaines prioritaires du NEPAD, au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et à son secrétariat et aux États membres participants afin que les Africains prennent en main leur avenir et la mise en œuvre du programme de développement de l'Afrique. On renforcera l'appui fourni aux États membres dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, en particulier pour ce qui est de la constitution et du maintien de capacités crédibles de soutien à l'architecture de gouvernance de l'Union africaine. La coordination et la collaboration entre les organismes des Nations Unies présents en Afrique seront renforcées dans le cadre de réunions de consultation régionale organisées par la CEA en vue d'appuyer

l'Union africaine et le programme du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional.

15.47 La CEA proposera une assistance technique et d'autres formes d'appui au renforcement des capacités techniques, humaines et institutionnelles aux plans national, sous-régional et régional en réponse aux demandes émanant des États membres, des communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales.

Sous-programme 6

Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement

Objectif de l'Organisation : Parvenir à l'égalité des sexes et assurer l'autonomisation des femmes

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de s'acquitter de leurs obligations relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, d'établir des rapports sur la question et de faire face aux nouveaux problèmes ayant une incidence sur la situation des femmes et des filles

Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui établissent des rapports sur la mise en œuvre des engagements pris aux niveaux international et régional en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles

b) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'incorporer la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes nationaux

Augmentation du nombre d'États membres, de communautés économiques régionales et d'institutions qui adoptent et exécutent des stratégies, politiques et programmes axés sur la problématique hommes-femmes

Stratégie

15.48 La stratégie suivie dans le cadre du sous-programme consistera à continuer à renforcer l'appui apporté aux États membres, à la Commission de l'Union africaine et aux communautés économiques régionales en ce qui concerne l'adoption et la mise en œuvre des politiques, programmes et stratégies visant à parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles. Étant donné le caractère intersectoriel de la problématique hommes-femmes, l'accent sera mis sur l'adoption et le renforcement de politiques bien conçues et d'une législation applicable, d'aspirations et d'initiatives tenant compte de la problématique hommes-femmes et d'indicateurs spéciaux pour les femmes. Une attention particulière sera accordée à l'objectif 5 des objectifs de développement durable et à l'aspiration 6 de l'Agenda 2063. Une assistance technique sera offerte aux États membres, en particulier aux organes nationaux chargés de l'égalité entre les hommes et femmes, de sorte que les plans nationaux de mise en œuvre de ces engagements mondiaux et régionaux soient élaborés conformément aux conclusions de l'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Les activités seront également orientées par les conclusions dégagées par le Comité du

genre et du développement social de la CEA à sa première session, qui s'est tenue en décembre 2015.

15.49 Le sous-programme visera à renforcer encore la recherche fondée sur des données factuelles dans les domaines de l'autonomisation économique des femmes, des droits des femmes et de la protection sociale, conformément à l'initiative de la CEA, à l'échelle du continent, sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. À cette fin, il sera fait usage des instruments existants tels que l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et la fiche d'évaluation de l'égalité des sexes en Afrique. En collaboration avec le Centre africain pour la statistique, de nouveaux instruments seront également mis au point pour soutenir et renforcer la collecte et l'analyse de données et de statistiques ventilées par sexe et soigneuses de l'égalité hommes-femmes, et le suivi du respect des engagements relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles.

15.50 En outre, le sous-programme visera à intensifier la collaboration à l'intérieur de la CEA afin d'accroître l'intégration d'une démarche axée sur la problématique hommes-femmes dans tous les produits de la Commission, y compris au moyen d'activités de renforcement des capacités et du marqueur de parité entre les sexes. La collaboration entre les divisions établie dans le cadre du sous-programme 9 sera renforcée conformément aux objectifs de développement durable sur l'inclusion sociale. La collaboration se poursuivra avec le Centre africain pour les politiques en matière de climat, le Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales, le Centre africain pour les politiques commerciales et l'Initiative sur les politiques foncières de façon à s'attaquer aux aspects des changements climatiques qui touchent à la problématique hommes-femmes dans le secteur extractif, le commerce et les politiques foncières. La collaboration avec la Division du renforcement des capacités et l'Institut africain de développement économique et de planification sera resserrée de façon à proposer des services consultatifs et de renforcement des capacités sur mesure aux États membres et aux communautés économiques régionales. Une collaboration étroite sera engagée avec les bureaux sous-régionaux de la CEA de sorte que la problématique hommes-femmes soit véritablement prise en considération dans les profils de pays de la CEA.

15.51 Afin d'appuyer l'exécution des activités, il est prévu de continuer à resserrer les partenariats avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et le système des Nations Unies grâce aux mécanismes régionaux de concertation. Il est aussi prévu de renforcer les activités menées conjointement avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Une stratégie de partenariat claire sera définie pour promouvoir et consolider les relations avec la société civile, les universités et les instituts de recherche. En outre, des partenariats seront établis avec des partenaires non traditionnels comme les organisations du secteur privé, afin de tirer parti de leur capacité de soutenir l'autonomisation économique des femmes. Les liens entretenus avec les partenaires de développement seront renforcés et des liens noués avec de nouveaux partenaires.

Sous-programme 7

Activités sous-régionales de développement

Composante 1

Activités sous-régionales en Afrique du Nord

Objectif de l'Organisation : Parvenir à une transformation structurelle facilitant le développement durable et sans exclusive en Afrique du Nord

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique du Nord de produire et de diffuser en temps voulu des données de qualité en vue de favoriser la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et une meilleure gestion économique aux niveaux national et sous-régional

b) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique du Nord et de l'Union du Maghreb arabe de mettre en œuvre les priorités de développement sous-régionales, compte dûment tenu de la problématique hommes-femmes

i) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui se sont dits très satisfaits des profils de pays à l'occasion d'enquêtes

ii) Augmentation du nombre de politiques et de programmes de la CEA qui renforcent les capacités des États membres, des communautés économiques régionales et des organismes intergouvernementaux sous-régionaux dans les domaines de la statistique et de la planification économique à l'appui de la transformation structurelle

i) Augmentation du nombre d'initiatives sous-régionales conçues ou mises en œuvre par les États membres, l'Union du Maghreb arabe ou d'autres organisations intergouvernementales sous-régionales, avec l'aide de la CEA, aux fins de la promotion de la coopération et de l'intégration sous-régionales, compte dûment tenu de la problématique hommes-femmes

ii) Augmentation du nombre de concertations politiques et de plateformes soutenant la transformation structurelle en Afrique du Nord, compte dûment tenu de la problématique hommes-femmes

Stratégie

15.52 La stratégie de la composante découle de programmes mondiaux et régionaux concernant les États membres, lesquels prendront des engagements au regard des buts, des objectifs et des plans d'action convenus. Les activités entreprises dans le cadre du sous-programme aideront l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, le Soudan et la Tunisie à élaborer et à exécuter des politiques, des programmes et des projets visant à atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs définis dans l'Agenda 2063. Les engagements pris par les États membres en faveur du financement du

développement, conformément au cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba, seront également étayés par le programme de travail.

15.53 La stratégie sera axée sur la fourniture de l'assistance technique dont les États membres et les communautés économiques régionales ont besoin pour améliorer leur aptitude à faciliter la transformation économique, sociale et politique et portera tout particulièrement sur l'intégration régionale, la problématique hommes-femmes et l'industrialisation.

15.54 On poursuivra les activités de renforcement des capacités au profit des systèmes nationaux de statistique de sorte qu'ils puissent produire régulièrement des données exactes. Les recommandations pratiques qui en découleront feront fond sur des éléments factuels attestés par des statistiques à jour.

15.55 L'Union du Maghreb arabe recevra un appui pour la mise en œuvre du plan par étapes visant à renforcer l'intégration du Maghreb, en tenant compte des faits nouveaux survenus sur le continent, aux fins de l'établissement de la zone de libre-échange africaine. La participation des pays nord-africains à l'entreprise de concrétisation de l'Union douanière arabe sera aussi soutenue par les activités du sous-programme. Il s'agira notamment d'élaborer et d'appliquer les politiques de la zone intégrée et d'établir des mécanismes d'autofinancement qui aideront l'Union du Maghreb arabe à concevoir et à mettre en œuvre des politiques.

15.56 L'accent sera mis sur la création et la gestion de réseaux de connaissances et d'informations afin de collecter les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, aux niveaux aussi bien de la sous-région que d'autres régions, et de les diffuser auprès des États membres et de leurs organismes. La collaboration avec la Division du renforcement des capacités se poursuivra dans le cadre de la fourniture d'une assistance technique aux communautés économiques régionales et aux États membres portant sur l'harmonisation des cadres juridiques relatifs aux questions de développement régional. Le Bureau sous-régional coopérera étroitement avec l'Institut africain de développement économique et de planification pour organiser des ateliers de formation à l'intention des États membres.

15.57 Le Bureau sous-régional continuera de coopérer étroitement avec les organismes des Nations Unies aux niveaux national et régional et avec d'autres partenaires de développement actifs dans la sous-région de façon à renforcer l'efficacité et les apports de la CEA. On continuera de se servir du mécanisme de coordination sous-régionale pour promouvoir la coopération avec les institutions et acteurs nationaux en vue d'assurer un appui cohérent à l'intégration régionale. En outre, le Bureau sous-régional coopérera étroitement avec d'autres parties intéressées, notamment le secteur privé, les universités et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, et consolidera ses liens avec divers centres de réflexion de la sous-région afin de nouer des relations et d'établir des réseaux sur tout le continent, comme il l'a fait par le passé à la faveur d'un dialogue novateur dans le cadre du Forum pour le développement de l'Afrique du Nord.

15.58 Des systèmes d'assurance et d'évaluation de la qualité s'appliqueront à la totalité des activités du programme afin d'en contrôler la qualité et d'en mesurer les effets, et la stratégie sera ajustée en conséquence.

Composante 2

Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

Objectif de l'Organisation : Parvenir à une transformation structurelle facilitant le développement durable et sans exclusive en Afrique de l'Ouest

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest de produire et de diffuser en temps voulu des données de qualité en vue de favoriser la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et une meilleure gestion économique aux niveaux national et sous-régional

b) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine de mettre en œuvre les priorités de développement sous-régionales, compte dûment tenu de la problématique hommes-femmes

i) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui se sont dits très satisfaits des profils de pays à l'occasion d'enquêtes

ii) Augmentation du nombre de politiques et de programmes de la CEA qui renforcent les capacités des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales dans les domaines de la statistique et de la planification économique à l'appui de la transformation structurelle

i) Augmentation du nombre d'initiatives sous-régionales conçues ou mises en œuvre par les États membres, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union économique et monétaire ouest-africaine et d'autres organismes sous-régionaux ou intergouvernementaux, avec l'aide de la CEA, aux fins de la promotion de la coopération et de l'intégration sous-régionales, compte dûment tenu de la problématique hommes-femmes

ii) Augmentation du nombre de concertations politiques et de plateformes soutenant la transformation structurelle en Afrique de l'Ouest, compte dûment tenu de la problématique hommes-femmes

Stratégie

15.59 L'exécution des activités prévues au titre de la composante incombe au Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest, qui couvre les 15 pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. Le Bureau sous-régional coopérera étroitement avec les divisions et services compétents de la CEA, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne et les Centres régionaux africains d'assistance technique en Afrique de l'Ouest. La stratégie visera à aider les États membres, les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales à atteindre les buts et objectifs de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de

même que ceux qui sont énoncés dans le programme d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, le programme de développement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le programme économique régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et l'Accord de Paris adopté à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

15.60 La stratégie de la composante sera axée sur la promotion d'efforts continus visant à renforcer les capacités des États membres et des communautés économiques régionales dans les domaines de la statistique et de la planification du développement. À cet égard, l'accent sera mis : a) sur la consolidation des mécanismes nationaux et sous-régionaux de production et de diffusion de données et sur leur alignement avec les normes et classifications internationales; b) sur l'assistance en matière de déploiement d'applications de bases de données, telles que StatBase et Phoenix, et sur la mise en place d'une base de données centrale pour les communautés économiques régionales et l'Union économique et monétaire ouest-africaine; c) sur la prise en compte des dimensions économiques de la transformation structurelle dans les stratégies nationales et sous-régionales; d) sur le renforcement des capacités en matière de planification du développement et sur le recours à des outils de suivi et d'évaluation des projets.

15.61 En outre, les activités prévues dans le cadre de la composante consisteront à effectuer des missions de collecte de données, à mener un dialogue sur les politiques et à renforcer les capacités à l'appui de la création et de la mise à jour de la base de données sous-régionale, de la production des profils de pays et de l'élaboration d'autres publications et produits par le Bureau sous-régional.

15.62 Le Bureau sous-régional s'attachera, en coopération avec le Centre africain pour la statistique et les divisions compétentes, à apporter un concours adéquat aux États membres et aux communautés économiques régionales dans leur action visant à améliorer les systèmes nationaux de statistique aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Il établira et gèrera un référentiel sous-régional d'informations statistiques en vue d'alimenter la banque de données commune de la CEA et de répondre à tous les besoins en matière d'analyse et de recherche de la Commission.

15.63 La création de la zone continentale de libre-échange en 2017 et la mise en œuvre du tarif douanier extérieur commun de la CEDEAO, les accords de partenariat économique à venir entre la CEDEAO et l'Union européenne et le lancement d'une monnaie unique dans la Communauté obligeront à procéder à des travaux d'analyse spécialisés pour aider les pays d'Afrique de l'Ouest à se préparer et soutenir les activités qu'ils entreprendront. L'évolution démographique, l'urbanisation, le développement social, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'industrialisation et les aspects liés aux chaînes de valeur agricoles, de même que les risques politiques et les problèmes de sécurité, pèseront encore sur le développement de l'Afrique de l'Ouest au cours de la période biennale. La CEA continuera d'accorder l'attention qui convient à ces questions et à ces défis dans le cadre d'initiatives sous-régionales.

15.64 La composante portera sur des thèmes nouveaux, tels que les changements climatiques, les migrations internationales et l'état civil par l'établissement, à l'échelon régional et selon des modalités novatrices, d'accords de collaboration et de partenariats stratégiques avec les États membres, les institutions de savoir et de

recherche et d'autres acteurs concernés par le développement, dont le secteur privé et les organisations de la société civile. La stratégie consistera en particulier à procéder à des évaluations nationales des systèmes d'état civil, qui seront assorties de plans d'action visant à améliorer ces systèmes conformément au Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

15.65 Tout en consolidant ses relations avec la CEDEAO, l'Union économique et monétaire ouest-africaine et l'Union du fleuve Mano, le Bureau sous-régional continuera de collaborer étroitement avec les organismes et programmes des Nations Unies dans le cadre d'un mécanisme de coordination sous-régionale renforcé.

Composante 3

Activités sous-régionales en Afrique centrale

Objectif de l'Organisation : Parvenir à une transformation structurelle facilitant le développement durable et sans exclusive en Afrique centrale

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique centrale de produire et de diffuser en temps voulu des données de qualité en vue de favoriser la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et une meilleure gestion économique aux niveaux national et sous-régional

i) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui se sont dits très satisfaits des profils de pays à l'occasion d'enquêtes

ii) Augmentation du nombre de politiques et de programmes de la CEA qui renforcent les capacités des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales dans les domaines de la statistique et de la planification économique à l'appui de la transformation structurelle

b) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique centrale, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale de mettre en œuvre les priorités de développement sous-régionales, compte dûment tenu de la problématique hommes-femmes

i) Augmentation du nombre d'initiatives sous-régionales conçues ou mises en œuvre par les États membres, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et d'autres organismes sous-régionaux ou intergouvernementaux, avec l'aide de la CEA, aux fins de la promotion de la coopération et de l'intégration sous-régionales, compte dûment tenu de la problématique hommes-femmes

ii) Augmentation du nombre de concertations politiques et de plateformes soutenant la transformation structurelle en

Afrique centrale, compte dûment tenu de la
problématique hommes-femmes

Stratégie

15.66 L'exécution des activités prévues au titre de la composante incombe au Bureau sous-régional en Afrique centrale, qui couvre les sept pays suivants : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. Le Bureau exécutera son programme de travail en coopération étroite avec l'Observatoire économique et statistique de l'Afrique subsaharienne et diverses divisions de la CEA. La stratégie d'exécution sera axée sur la fourniture de services consultatifs aux États membres et la réalisation d'activités conjointes, en vue d'améliorer les systèmes nationaux de statistique et d'accroître la disponibilité et la qualité des données et informations. À cet égard, les activités seront menées en étroite collaboration avec les organismes nationaux de statistique, aux fins de la collecte d'une grande variété de statistiques, dont des données sur le suivi des objectifs de développement durable, et de diverses activités statistiques, telles que celles relatives à des recensements, à des enquêtes, à des classifications économiques et à des indicateurs de développement. Avec le concours du Centre africain pour la statistique, le Bureau sous-régional aidera les États membres à recueillir, compiler et utiliser des statistiques de qualité, comparables et harmonisées, s'appuyant pour ce faire sur les technologies modernes et son savoir-faire technique. En outre, il se concentrera sur la fourniture d'un appui aux États membres et aux communautés économiques régionales aux fins de l'intégration systématique des initiatives régionales et internationales, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le premier plan d'action décennal de l'Agenda 2063, dans leurs stratégies de développement et pour qu'il y soit tenu compte de la problématique hommes-femmes.

15.67 Grâce à l'élaboration des profils de pays, le Bureau sous-régional formulera des orientations qui aideront les États membres à étayer leurs programmes de développement et à mettre l'accent sur la transformation structurelle. Les profils regrouperont des recherches, des analyses, des prévisions, des indicateurs et des tendances sur toute une série de données statistiques concernant la production, le commerce, la gouvernance, l'extraction minière, l'agriculture, la macroéconomie, les variables monétaires et financières, les envois de fonds et d'autres grandes variables socioéconomiques. Les possibilités de transformation structurelle seront recensées et des recommandations seront formulées.

15.68 Les activités engagées dans le cadre de la composante feront écho aux priorités définies par les communautés économiques régionales pour ce qui est du relèvement après un conflit, l'intégration régionale et le développement économique, social et environnemental. La composante aidera plus précisément les communautés économiques régionales et les États membres à intégrer les initiatives régionales et internationales telles que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le premier plan d'action décennal de l'Agenda 2063 dans leurs stratégies de développement. Outre ceux qui ont été noués avec les bureaux nationaux de statistique, les partenariats seront aussi consolidés avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre de la participation aux activités des équipes de pays des Nations Unies et du mécanisme de coordination sous-régionale, ainsi qu'avec la Banque africaine de développement, la Banque des États de

l'Afrique centrale et la Banque de développement des États de l'Afrique centrale à la faveur d'activités conjointes telles que la mise en œuvre du Programme directeur des transports en Afrique centrale et le concours apporté au comité directeur pour la rationalisation des communautés économiques régionales en Afrique centrale.

Composante 4 **Activités sous-régionales en Afrique de l'Est**

Objectif de l'Organisation : Parvenir à une transformation structurelle facilitant le développement durable et sans exclusive en Afrique de l'Est

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique de l'Est de produire et de diffuser en temps voulu des données de qualité en vue de favoriser la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et une meilleure gestion économique aux niveaux national et sous-régional

i) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui se sont dits très satisfaits des profils de pays à l'occasion d'enquêtes

ii) Nombre de politiques et de programmes de la CEA qui renforcent les capacités des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales dans les domaines de la statistique et de la planification économique à l'appui de la transformation structurelle

b) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique de l'Est, de la Communauté d'Afrique de l'Est, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la Communauté économique des pays des Grands Lacs de mettre en œuvre les priorités de développement sous-régionales, compte dûment tenu de la problématique hommes-femmes

i) Nombre d'initiatives sous-régionales conçues ou mises en œuvre par les États membres, la Communauté des États de l'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté économique des pays des Grands Lacs et d'autres organismes intergouvernementaux sous-régionaux, avec l'aide de la CEA, aux fins de la promotion de la coopération et de l'intégration sous-régionales, compte dûment tenu de la problématique hommes-femmes

ii) Nombre de concertations politiques et de plateformes soutenant la transformation structurelle en Afrique de l'Est, compte dûment tenu de la problématique hommes-femmes

Stratégie

15.69 L'exécution de la composante incombe au Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, qui couvre les 14 pays suivants : Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, République démocratique du Congo,

République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Somalie et Soudan du Sud. Le Bureau sous-régional couvre aussi la Communauté des États de l'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté économique des pays des Grands Lacs, la Commission de l'océan Indien et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

15.70 Pour atteindre l'objectif de la composante et parvenir aux réalisations escomptées, le Bureau sous-régional fera porter l'essentiel de ses travaux sur les profils de pays et les initiatives sous-régionales. Les profils de pays serviront à évaluer l'état d'avancement de la transformation structurelle dans la sous-région et à recenser les points appelant une analyse plus approfondie et un appui de la part de la Commission. Les initiatives sous-régionales et les services consultatifs, avec les interventions de renforcement des capacités propres à chaque situation, seront les moyens utilisés pour répondre aux besoins des États membres et des communautés économiques régionales. Le travail de diagnostic passera par des concertations politiques de haut niveau menées de manière ciblée sur les plans national et régional.

15.71 Le mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique orientale et australe constituera une plateforme idéale pour favoriser la cohérence à l'échelle du système en ce qui concerne la fourniture d'un appui aux États membres et aux organisations régionales de la sous-région. Les programmes phares, tels que ceux qui ont trait à l'économie bleue, à la zone de libre-échange tripartite et à la mise en place de systèmes de transport intelligents dans l'infrastructure en couloir, concourent aux niveaux national et sous-régional à la mise en œuvre de l'Agenda 2063, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris adopté à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

15.72 Conformément au nouveau modèle d'activité de la CEA et à sa stratégie de gestion des connaissances, le Bureau sous-régional collaborera étroitement avec des centres de réflexion, des universités et d'autres acteurs, afin que l'action de la Commission ait autant d'influence et d'incidence que possible aux niveaux national et sous-régional. La priorité sera donnée aux échanges avec le mécanisme africain de recherche collaborative qu'il est prévu de créer.

15.73 La problématique hommes-femmes sera systématiquement prise en considération dans toutes les activités pertinentes et les données seront ventilées par sexe.

Composante 5

Activités sous-régionales en Afrique australe

Objectif de l'Organisation : Parvenir à une transformation structurelle facilitant le développement durable et sans exclusive en Afrique australe

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique australe de produire et de diffuser en temps voulu des données de qualité en vue de favoriser la planification et l'élaboration de politiques

i) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui se sont dits très satisfaits des profils de pays à l'occasion d'enquêtes

fondées sur des données factuelles et une meilleure gestion économique aux niveaux national et sous-régional

b) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l’Afrique australe, du Marché commun pour l’Afrique orientale et australe et de la Communauté de développement de l’Afrique australe de mettre en œuvre les priorités de développement sous-régionales, compte dûment tenu de la problématique hommes-femmes

ii) Nombre de politiques et de programmes de la CEA qui renforcent les capacités des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales dans les domaines de la statistique et de la planification économique à l’appui de la transformation structurelle

i) Nombre d’initiatives sous-régionales conçues ou mises en œuvre par les États membres, le Marché commun pour l’Afrique orientale et australe, la Communauté de développement de l’Afrique australe et d’autres organismes intergouvernementaux sous-régionaux, avec l’aide de la CEA, aux fins de la promotion de la coopération et de l’intégration sous-régionales, compte dûment tenu de la problématique hommes-femmes

ii) Nombre de concertations politiques et de plateformes soutenant la transformation structurelle en Afrique australe, compte dûment tenu de la problématique hommes-femmes

Stratégie

15.74 L’exécution de la composante incombe au Bureau sous-régional en Afrique australe, à Lusaka. Le Bureau couvre les 11 États membres suivants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Pour améliorer la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de produire et de diffuser en temps voulu des statistiques de qualité ventilées par sexe, il collaborera étroitement avec le Centre africain de statistique et apportera un appui technique aux bureaux nationaux de statistique dans la mise en œuvre de méthodes et d’outils modernes en vue d’améliorer leurs opérations statistiques et de faciliter la capture de données. Aux fins d’atteindre l’objectif qui consiste à établir un centre d’excellence pour les données en Afrique australe, la priorité sera donnée, au titre de cette composante, à la collecte continue de données de qualité disponibles en temps voulu et ventilées par sexe de manière à disposer d’une base de données statistiques pour l’Afrique australe qui alimente en permanence la banque de données commune de la CEA au profit des travaux de recherche sur les politiques. En plus de son travail avec les bureaux nationaux de statistique, le Bureau sous-régional renforcera plus avant ses liens et sa collaboration avec les communautés économiques régionales afin d’étudier d’autres domaines de coopération technique correspondant aux priorités sous-régionales, y compris la nécessité de disposer en Afrique australe de statistiques comparables et harmonisées pour promouvoir l’intégration régionale. Il continuera par ailleurs d’élaborer et d’actualiser les profils de pays, publication phare et récurrente de la CEA qui vise à fournir des données économiques et

sociales, des informations institutionnelles et stratégiques, des prévisions et des analyses des politiques et des risques à l'intention de clients variés, notamment les États membres, les investisseurs nationaux et internationaux, la société civile et les décideurs en Afrique australe et au-delà. À cette fin, le Bureau sous-régional assurera une liaison étroite avec les divisions de la CEA chargées des prévisions et de la production d'indices, qui sont des éléments cruciaux pour l'élaboration des profils de pays, tels que l'Indicateur de développement social en Afrique, l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et l'Indice africain d'intégration régionale.

15.75 Le Bureau sous-régional organisera des réunions de groupe d'experts et des dialogues sur les politiques et fournira un appui technique et consultatif aux États membres, au Marché commun pour l'Afrique orientale et australe et à la Communauté de développement de l'Afrique australe, ainsi qu'à d'autres organisations intergouvernementales et aux principaux acteurs, afin d'améliorer leur aptitude à élaborer et mener les initiatives prioritaires qui ont été adoptées au niveau sous-régional, et il examinera également les aspects stratégiques du développement et les nouvelles questions qui ont trait à la transformation économique de la sous-région. Il s'agira notamment de soutenir les programmes et les interventions menés au titre du groupe thématique consacré aux initiatives sous-régionales, y compris en effectuant des travaux d'analyse visant à appuyer la mise en œuvre des priorités de développement économique et social des communautés économiques régionales dans le cadre du mécanisme de coordination, en apportant un concours opérationnel aux travaux des équipes de pays des Nations Unies, des États membres et des autres acteurs de premier plan et en œuvrant à la réalisation des objectifs de développement convenus aux niveaux régional et international, dont l'Agenda 2063. Le Bureau sous-régional tirera profit de manifestations telles que les sessions de ses comités intergouvernementaux d'experts, les dialogues sur les politiques et les manifestations spéciales pour mettre davantage en évidence et promouvoir les engagements régionaux et mondiaux en faveur du développement auprès des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales. De plus, il s'emploiera à mobiliser les gouvernements, les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et les autres acteurs clefs – en particulier la société civile et le secteur privé – pour veiller à ce que les plans, les priorités, les programmes et les initiatives de développement aux niveaux national et régional cadrent avec les objectifs de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

15.76 En vue de rehausser l'efficacité et l'incidence des interventions et des activités de la CEA dans la sous-région, le Bureau sous-régional consolidera les partenariats existants et en nouera de nouveaux avec les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement, la société civile, le secteur privé, les universités, les instituts de recherche et les centres de réflexion d'Afrique australe. L'un des principaux éléments de la stratégie réside dans le fait qu'elle est axée sur la création et la gestion de réseaux de savoir et d'information de façon à fédérer les connaissances et à les communiquer aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales. À cette fin, le Bureau sous-régional continuera d'établir et de maintenir une présence active sur les réseaux de savoir, comme le réseau de la CEA sur le savoir au service du développement (knowledge4africa), moyen stratégique de diffuser les connaissances à l'ensemble du public concerné par les politiques. Il maintiendra également des

liens étroits avec les réseaux thématiques de praticiens en vue de collaborer avec les institutions partenaires et les experts en matière de politiques aux fins d'un apprentissage continu et du partage de pratiques de référence.

Sous-programme 8 Planification et administration du développement

Objectif de l'Organisation : Améliorer la gestion du secteur public et la planification du développement à l'appui de la transformation structurelle des États membres

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États membres aux fins de l'amélioration de la planification du développement, y compris la formulation de projets à long terme, l'élaboration et la planification de politiques sectorielles et la planification urbaine et régionale

b) Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et de mettre en œuvre de meilleures méthodes de formulation, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques économiques

i) Augmentation du nombre d'États membres qui adoptent et appliquent des méthodes, politiques et outils de planification pour atteindre leurs buts et leurs objectifs stratégiques sur la base des orientations et recommandations émanant de l'Institut africain de développement économique et de planification

ii) Augmentation du nombre de participants qui ont répondu à des enquêtes et indiqué qu'ils avaient beaucoup appris dans le cadre de la formation sur la planification du développement, de l'administration publique et de la gestion axée sur les résultats dispensée à l'Institut africain de développement économique et de planification

i) Augmentation du nombre d'États membres qui adoptent des méthodes et des outils nouveaux ou améliorés en matière de formulation et de gestion des politiques économiques, comme suite aux recommandations de la Division

ii) Augmentation du nombre de participants qui indiquent avoir tiré profit des activités de formation de l'Institut africain de développement économique et de planification visant à améliorer les compétences en matière de formulation, d'exécution et d'évaluation concernant les politiques économiques, en mettant nettement l'accent sur la problématique hommes-femmes

Stratégie

15.77 L'exécution du sous-programme incombe à l'Institut africain du développement économique et de planification, institut de formation de la CEA basé à Dakar. Dans le contexte du programme de transformation structurelle de l'Afrique, ancré dans des cadres de développement essentiels comme l'Agenda 2063, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, que les États membres intègrent dans leurs plans de développement, l'Institut conserve sa pertinence et son importance en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des pays africains en vue d'une transformation continentale accélérée et formule des orientations en la matière. Du point de vue de la stratégie, il a pour objectif d'aider les pays africains à être mieux à même de déployer des outils de planification du développement de manière autonome afin d'atteindre les buts fondamentaux de la transformation structurelle de leurs économies et de leurs sociétés.

15.78 À cette fin, l'Institut continuera à investir massivement dans l'élargissement de ses programmes et activités portant sur le renforcement des capacités, les services consultatifs et la concertation en matière de politiques, à l'intention des cadres de la fonction publique africaine en milieu de carrière et des hauts fonctionnaires, et accordera une attention particulière à la prochaine génération de jeunes cadres et aux femmes. Il accordera également une attention particulière aux nouvelles demandes des États membres et aux priorités fixées par les grands cadres de développement susmentionnés, qui guident le développement à moyen et à long terme en Afrique. Les activités à entreprendre par l'Institut engloberont des services complets de formation et de coopération technique à l'intention des gouvernements et des autres parties concernées, des activités de recherche pédagogique et la création de réseaux de connaissances réunissant les parties intéressées, concernant notamment l'efficacité du secteur public dans la région. L'Institut continuera de s'employer à devenir le centre de formation de choix dans les domaines de la planification et de la gestion publique, grâce à la création et à la mise en œuvre de nouvelles initiatives répondant aux besoins des États membres.

15.79 Afin de combler le fossé entre la recherche sur les politiques et la diffusion des connaissances, l'Institut africain de développement économique et de planification assurera une liaison étroite avec les divisions et les bureaux sous-régionaux de la CEA et les organismes compétents des Nations Unies. Il élargira ses partenariats mondiaux, y compris la collaboration avec les universités et les centres de réflexion africains, afin de renforcer son aptitude à offrir des cours de manière décentralisée et des programmes d'enseignement au niveau de la maîtrise dans toute l'Afrique. Par ailleurs, il offrira des possibilités d'apprentissage en ligne aux cadres des États membres afin d'élargir la portée, l'échelle et l'incidence de ses programmes et de promouvoir la formation continue et le recyclage. L'Institut étudiera les possibilités d'interventions sur mesure portant sur le renouvellement et le renforcement des capacités et s'efforcera d'établir des passerelles entre les administrateurs et hauts responsables du secteur public et les acteurs du secteur privé et de la société civile. Dans tous les services qu'il proposera, l'Institut veillera à toucher un plus grand nombre de femmes en diffusant plus largement son programme de formation annuel, en encourageant vivement les États membres à inscrire des femmes à ses cours et en encourageant la discrimination positive au besoin.

Sous-programme 9 Développement social

Objectif de l'Organisation : Promouvoir un développement humain et social équitable et sans exclusive pour la transformation de l'Afrique

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

| | |
|---|--|
| a) Renforcement de la capacité des États membres d'intégrer systématiquement les questions relatives à l'emploi, à la protection sociale et à la sécurité nutritionnelle dans les politiques et stratégies nationales | Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui mettent en œuvre des politiques, des méthodes et des outils nouveaux pour la promotion de l'emploi, la sécurité nutritionnelle et la protection sociale, en insistant davantage sur la problématique hommes-femmes dans la réalisation de leurs buts et objectifs stratégiques |
| b) Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer, d'appliquer et de faire le suivi des politiques sur la population et sur les jeunes, y compris en ce qui concerne les migrations, le vieillissement et le handicap | Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui appliquent les recommandations et les instruments de la CEA et intègrent les questions relatives à la population, au vieillissement, aux migrations, au handicap et à l'épanouissement des jeunes et d'autres questions ayant trait à la population dans leurs politiques et programmes de développement national, en insistant sur la problématique hommes-femmes |
| c) Renforcement de la capacité des États membres de concevoir, de mettre en œuvre et de faire le suivi des politiques, programmes et stratégies d'urbanisation | Augmentation du nombre d'États qui tirent profit des connaissances et des informations produites par la CEA et conçoivent, mettent en œuvre et font le suivi des politiques d'urbanisation à l'appui de la planification du développement national, en insistant sur la problématique hommes-femmes |

Stratégie

15.80 L'un des axes stratégiques du sous-programme consistera à favoriser et à accélérer l'exécution de la stratégie mondiale de développement durable énoncée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise en œuvre et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

15.81 Le sous-programme aura pour objectif central d'appuyer l'élaboration et l'application de politiques, stratégies et programmes nationaux et sous-régionaux aux fins de la promotion d'une croissance et d'une transformation durables et équitables. Plus précisément, il permettra de produire des connaissances, des outils et des méthodes qui amélioreront l'aptitude des États membres à concevoir, mettre en œuvre et faire le suivi de politiques relatives à l'emploi et à la protection sociale qui mettront l'accent sur la problématique hommes-femmes, la jeunesse, la

population et l'urbanisation. Il aidera à établir et à consolider des partenariats, des synergies et des mécanismes de collaboration dans la CEA et avec les institutions, fonds et programmes compétents des Nations Unies, les organisations internationales, les communautés économiques régionales, les centres de réflexion, les universités, la société civile et le secteur privé.

15.82 L'accent sera également mis sur les questions liées à la réalisation du potentiel des jeunes et à la dynamique démographique, guidé en cela de façon stratégique par les engagements régionaux et mondiaux, notamment le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Protocole facultatif s'y rapportant, le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement et le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. On procédera à des recherches sur les politiques, à l'élaboration de recueils des meilleures pratiques et au partage des connaissances pour aider les États membres à mettre au point, appliquer et évaluer les politiques et stratégies. L'accent sera mis sur le rôle de coordination de la Commission, en particulier s'agissant de promouvoir la coopération régionale et de dégager un consensus de façon à accélérer la concrétisation des engagements internationaux et régionaux concernant la population, la jeunesse, les migrations et le développement ainsi que l'intégration sociale des groupes vulnérables.

15.83 Élément important de la stratégie de la Division pour réduire la pauvreté et promouvoir une croissance inclusive sur le continent, des travaux de recherche et d'analyse fondés sur des données empiriques seront menés pour soutenir l'élaboration de politiques nationales et sous-régionales dans le domaine de l'emploi, qui porteront en particulier sur les jeunes, la sécurité nutritionnelle, une protection sociale adéquate et des investissements judicieux. En outre, on élaborera des outils de suivi pour aider les États membres à prendre des décisions en connaissance de cause sur les questions d'intégration. Ces outils seront complétés par l'accent qui sera mis stratégiquement sur les inégalités sous tous leurs aspects et sur leur rapport avec une croissance durable sans exclusive et par le renforcement de l'appui donné aux États membres et aux communautés économiques du continent dans leurs efforts visant à mettre en œuvre les objectifs, cibles et indicateurs connexes.

15.84 L'accent sera mis sur l'amélioration de l'aptitude des États membres à intégrer systématiquement les questions relatives à l'urbanisation dans les activités de planification du développement à l'échelon national, sachant qu'il s'agit d'une tendance majeure ayant des répercussions sur les différentes composantes de la transformation structurelle. À cette fin, la CEA s'attachera à rassembler des données factuelles, à produire des connaissances et à réunir un consensus sur le rôle de l'urbanisation comme force motrice de la transformation et d'une croissance sans exclusive. Cela suppose notamment de réunir des connaissances sur les politiques et d'élaborer des outils et des orientations de façon à analyser le rôle de l'urbanisation durable dans la croissance et la transformation nationales et régionales, de prendre l'urbanisation durable systématiquement en considération dans le cadre de la planification du développement national et d'en assurer le suivi avec précision au moyen de données et de statistiques fiables. On tiendra compte à cet effet du nouveau programme mondial pour les villes qui devrait découler de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), prévue en 2016. Les activités du sous-programme seront également axées sur le

renforcement de l'urbanisation de telle sorte que les décisions soient prises en connaissance de cause et la planification améliorée, en concertation avec les organes nationaux de statistique. En particulier, la CEA prêter son concours aux États membres dans leurs initiatives de mise en œuvre et de suivi de l'objectif 11 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses cibles et indicateurs connexes.

Textes portant autorisation du programme

Résolutions de l'Assemblée générale

| | |
|----------|--|
| 57/2 | Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique |
| 57/144 | Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire |
| 57/270 B | Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social |
| 58/220 | Coopération économique et technique entre pays en développement |
| 58/269 | Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement |
| 59/228 | Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau |
| 60/1 | Document final du Sommet mondial de 2005 |
| 61/7 | Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie |
| 61/234 | Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique |
| 63/310 | Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine |
| 64/215 | Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté |
| 64/222 | Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud |
| 64/237 | Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption |
| 65/175 | Coopération pour le développement industriel |

| | |
|--------|---|
| 65/214 | Droits de l'homme et extrême pauvreté |
| 65/240 | Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban |
| 65/278 | Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique |
| 65/280 | Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 |
| 66/130 | Participation des femmes à la vie politique |
| 66/137 | Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme |
| 66/214 | Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit |
| 66/224 | Autonomisation des populations et développement |
| 66/286 | Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international |
| 67/226 | Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies |
| 68/145 | Renforcement de la collaboration en matière de protection de l'enfance au sein du système des Nations Unies |
| 68/208 | Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer |
| 68/238 | Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement |
| 69/232 | Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral |
| 69/313 | Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement |
| 70/1 | Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 |

- 70/153 Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme
- 70/155 Le droit au développement
- 70/159 La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme
- 70/184 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 70/187 Commerce international et développement
- 70/192 Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 70/198 Les technologies agricoles au service du développement
- 70/201 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
- 70/211 Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
- 70/215 Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
- 70/216 Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 70/218 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 70/219 Participation des femmes au développement
- 70/222 Coopération Sud-Sud
- 70/224 Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés

Résolutions du Conseil économique et social

- 2015/12 Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2015/35 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 928 (XLVIII) Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement

929 (XLVIII) Troisième Conférence internationale sur le financement du développement

Sous-programme 1

Politiques macroéconomiques

Résolutions de l'Assemblée générale

- 48/180 L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable
- 51/191 Déclaration des Nations Unies sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales
- 54/128 Lutte contre la corruption
- 54/197 Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement
- 58/4 Convention des Nations Unies contre la corruption
- 60/34 Administration publique et développement
- 64/116 L'état de droit aux niveaux national et international
- 64/193 Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)
- 65/75 Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites
- 65/94 Les Nations Unies et la gouvernance mondiale
- 65/123 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire
- 65/146 Mécanismes innovants de financement du développement
- 65/169 Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
- 65/286 Mise en œuvre de la stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés
- 65/313 Suite donnée à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 65/314 Modalités d'organisation du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement
- 66/209 Rendre l'administration publique plus efficace, plus respectueuse du principe de responsabilité, plus efficace et plus transparente en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques

66/213 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

70/188 Système financier international et développement

70/190 Soutenabilité de la dette extérieure et développement

Résolutions du Conseil économique et social

2004/64 Conférence internationale sur le financement du développement

2005/3 Administration publique et développement

2007/2 Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous

2007/30 Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

2009/25 Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

848 (XL) Financement du développement

862 (XLII) Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures

865 (XLII) Crise financière et économique mondiale

876 (XLIII) Mise en place des institutions financières africaines

879 (XLIV) Gérer le développement en Afrique : le rôle de l'État dans la transformation économique

886 (XLIV) Flux financiers illicites

896 (XLV) Flux financiers illicites en Afrique

935 (XLVIII) Pays les moins avancés d'Afrique

Sous-programme 2

Intégration régionale et commerce

Résolutions de l'Assemblée générale

64/198 Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015)

64/255 Amélioration de la sécurité routière mondiale

65/151 Année internationale de l'énergie durable pour tous

65/154 Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013)

66/195 Les technologies agricoles au service du développement

| | |
|--------|---|
| 66/206 | Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables |
| 70/115 | Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-huitième session |
| 70/191 | Produits de base |
| 70/204 | Stratégie internationale de prévention des catastrophes |
| 70/223 | Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition |

Résolutions du Conseil économique et social

| | |
|---------|---|
| 2011/12 | Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar |
| 2015/3 | Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique |

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

| | |
|--------------|---|
| 819 (XXXI) | Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique |
| 847 (XL) | Aide pour le commerce |
| 867 (XLIII) | Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique. |
| 877 (XLIII) | Réaliser la sécurité alimentaire en Afrique |
| 907 (XLVI) | L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique |
| 913 (XLVII) | Rôle des énergies renouvelables dans l'industrialisation et la transformation économique de l'Afrique |
| 914 (XLVII) | L'indice d'intégration régionale en Afrique |
| 921 (XLVII) | La transformation agricole au service d'une Afrique industrialisée |
| 922 (XLVII) | L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique |
| 934 (XLVIII) | Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 |

Sous-programme 3

Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

Résolutions de l'Assemblée générale

| | |
|--------|---|
| 62/8 | Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques |
| 64/201 | Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020) |
| 64/206 | Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables |

| | |
|--------|---|
| 64/211 | Création d'une culture mondiale de la cybersécurité et évaluation des efforts nationaux visant à protéger les infrastructures essentielles |
| 65/41 | Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale |
| 65/158 | Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño |
| 69/288 | Examen global de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement |
| 70/202 | Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement |
| 70/205 | Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures |
| 70/206 | Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique |
| 70/213 | Science, technologie et innovation au service du développement |

Résolutions du Conseil économique et social

| | |
|---------|--|
| 2015/26 | Bilan de la mise en œuvre et du suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information |
| 2015/27 | Science, technique et innovation au service du développement |

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

| | |
|--------------|---|
| 758 (XXVIII) | Rôle de la cartographie, de la télédétection et des systèmes d'information géographique dans le développement durable |
| 766 (XXVIII) | Renforcement des systèmes d'information pour le développement, pour la coopération et l'intégration régionales en Afrique |
| 789 (XXIX) | Renforcement des systèmes d'information en vue du redressement et du développement durable en Afrique |
| 795 (XXX) | Mise en place de l'autoroute de l'information en Afrique |
| 800 (XXX) | Stratégie et plan d'action pour l'évaluation, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau en Afrique |
| 812 (XXXI) | Mise en œuvre de l'Initiative société africaine à l'ère de l'information |
| 817 (XXXI) | Conférence régionale africaine sur la science et la technologie |
| 818 (XXXI) | Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales en Afrique |

- 884 (XLIV) Changements climatiques et développement durable en Afrique
 887 (XLIV) Renforcement de la science et de la technologie au service du développement en Afrique
 919 (XLVII) Économie verte et transformation structurelle en Afrique
 930 (XLVIII) Forum régional africain sur le développement durable

Sous-programme 4
Statistiques

Résolutions du Conseil économique et social

- 2013/21 Principes fondamentaux de la statistique officielle
 2015/10 Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 882 (XLIV) Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique
 911 (XLVI) Statistique et développement de la statistique
 931 (XLVIII) La révolution des données et le développement de la statistique

Sous-programme 5
Renforcement des capacités

Résolutions de l'Assemblée générale

- 66/286 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Résolutions du Conseil économique et social

- 2013/26 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 822 (XXXI) Mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine : renforcement des communautés économiques régionales; rationalisation et harmonisation des activités des communautés régionales et sous-régionales

Sous-programme 6
Problématique hommes-femmes et rôle des femmes dans le développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 59/167 Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »
- 59/248 Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
- 65/187 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 65/189 Journée internationale des veuves
- 65/190 Traite des femmes et des filles
- 66/130 Participation des femmes à la vie politique
- 70/130 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 70/131 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 70/132 Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
- 70/133 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 70/138 Les filles
- 70/176 Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles

Résolutions du Conseil économique et social

- 1998/12 Conclusions de la Commission de la condition de la femme sur les domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
- 2003/44 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin
- 2004/4 Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

- 2009/13 Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
- 2011/5 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes
- 2015/12 Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

Sous-programme 7

Activités sous-régionales de développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 61/51 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe
- 61/234 Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique

Résolutions du Conseil économique et social

- 2011/7 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2011/43 Appui à la République du Soudan du Sud

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 828 (XXXII) Les centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets : renforcement de la présence de la Commission économique pour l'Afrique dans les sous-régions
- 830 (MFC 1 A) Réforme des commissions régionales : relations entre la Commission économique pour l'Afrique, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique (résolution adoptée par le Comité ministériel de suivi à sa première réunion)
- 874 (XLIII) Stratégie pour l'harmonisation des statistiques et la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique
- 849 (XL) Statistique et renforcement des capacités statistiques en Afrique

Sous-programme 8

Planification et administration du développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 2011/13 Institut africain de développement économique et de planification

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- | | |
|-------------|--|
| 799 (XXX) | Promotion du développement humain en Afrique |
| 851 (XL) | Institut africain de développement économique et de planification |
| 875 (XLIII) | Repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification |
| 908 (XLVI) | Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique |

Sous-programme 9

Politiques de développement social

Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|--------|---|
| 64/134 | Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle |
| 65/170 | Migrations internationales et développement |
| 65/234 | Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 |
| 65/267 | Organisation de la Réunion de haut niveau sur la jeunesse |
| 65/312 | Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle |
| 66/124 | Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées |
| 68/134 | Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement |
| 68/135 | Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale |
| 70/127 | Politiques et programmes mobilisant les jeunes |
| 70/128 | Rôle des coopératives dans le développement social |
| 70/147 | Protection des migrants |
| 70/210 | Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) |
| S-21/2 | Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement |
| S-24/2 | Nouvelles initiatives de développement social |

Résolutions du Conseil économique et social

- 2001/42 Campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté
- 2004/48 Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable
- 2007/27 Additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà
- 2015/3 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 748 (XXVIII) Population, famille et développement durable
- 909 (XLVI) Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique
-